

2025, année décisive pour le climat

Le contexte géopolitique tendu et l'austérité budgétaire entravent les efforts attendus à la COP30, à Belem, au Brésil, en novembre

Cela s'apparente toujours plus à une quadrature du cercle. L'urgence climatique ne cesse de s'aggraver, alors que se multiplient les catastrophes, du cyclone Chido, qui a dévasté Mayotte, aux inondations à Valence (Espagne). L'année 2024, en passe d'être déclarée la plus chaude jamais enregistrée, dépassera pour la première fois le seuil de 1,5 °C de réchauffement par rapport à l'ère préindustrielle, l'objectif le plus ambitieux de l'accord de Paris sur le climat.

Dans le même temps, le contexte géopolitique est plus que jamais tendu, reléguant le climat au second plan, entre les guerres à Gaza et en Ukraine, l'austérité budgétaire, les conflits commerciaux, les instabilités politiques en France, en Allemagne, au Canada ou en Australie, la montée des populismes et du climatocriticisme. Surtout, l'élection de Donald Trump à la tête des Etats-Unis a suscité une onde de choc pour la diplomatie climatique. Le républicain a promis de retirer son pays de l'accord de Paris dès le premier jour de son mandat, le 20 janvier, une sortie qui prendra effet un an plus tard. « Cette année s'annonce comme la plus complexe depuis l'accord de Paris. Alors que l'on est dans un monde plus que jamais incertain et turbulent, on risque d'accélérer une spirale infernale pour l'ambition climatique », prévient Li Shuo, directeur pour la politique climatique chinoise à l'Asia Society Policy Institute.

L'urgence est au contraire d'augmenter les efforts, lors d'une année 2025 charnière pour le climat. Les pays doivent accroître leurs engagements climatiques, ainsi que le prévoit l'accord de Paris, tous les cinq ans. Leurs nouveaux objectifs sont attendus d'ici à février, soit neuf mois avant la 30^e conférence des Nations unies sur le climat, qui se tiendra à Belem (Brésil) en novembre. Cette COP30, qui marquera les 10 ans de l'accord, constituera ainsi un

test de crédibilité du traité international mais aussi plus largement de la diplomatie climatique.

Les nouveaux plans climat, qui portent à l'horizon 2035, sont censés être bien plus ambitieux, alors que les politiques actuelles mènent la planète à un réchauffement de 3,1 °C à la fin du siècle. « Ce sera le moment de vérifier s'ils intègrent bien les acquis de la COP28 de Dubaï, en 2023, en particulier la transition hors des énergies fossiles », rappelle Lola Vallejo, directrice de la diplomatie climat à la Fondation européenne pour le climat. A la COP29 de Bakou, en novembre 2024, les pays ont échoué à réitérer cet engagement crucial pour tourner la page du charbon, du pétrole et du gaz, en raison du blocage de pays pétroliers.

« Pas sur la bonne trajectoire »

A ce stade, au-delà d'annonces du Royaume-Uni, seuls les Emirats arabes unis, le Brésil et les Etats-Unis – dans les derniers jours de la présidence de Joe Biden – ont déposé leurs nouveaux engagements auprès de l'Organisation des Nations unies (ONU). Tous trois ont été jugés insuffisants par les experts du climat. « Même si l'administration Trump ne se sentira pas redevable, c'est bien que les Etats fédérés ou les villes américaines aient un nouvel objectif à atteindre », estime Alden Meyer, expert au cercle de réflexion E3G.

Le reste des principaux pollueurs, notamment la Chine, risque d'opter pour l'attentisme, au moins pendant la première partie de 2024. « Ils vont prendre le temps de mesurer l'évolution du paysage économique mondial et les impacts de l'arrivée de Donald Trump sur la diplomatie climatique », estime M. Li. Les experts ne craignent pas de phénomène de contagion avec d'autres sorties de l'accord de Paris. Mais le retour au pouvoir du magnat de l'immobilier, qui a promis de déréguler les réglementations environnementales américaines et de cesser les financements internationaux



A Catarroja (Espagne), commune touchée par de violentes inondations le 31 octobre 2024. LOYOLA PEREZ DE VILLEGAS MUÑIZ POUR « LE MONDE »

pour le climat, « pourrait encourager des pays à retarder ou à réduire leurs engagements », souligne Harjeet Singh, militant de l'Initiative pour un traité de non-prolifération des énergies fossiles.

Sans attendre la COP30, « on sait déjà que les nouveaux plans climat ne nous mettront pas sur la bonne trajectoire », avance Romain Weikmans, professeur de relations internationales à l'Université libre de Bruxelles. Il rappelle les « deux écarts que l'on ne parvient pas à combler » : non seulement les promesses sont insuffisantes pour respecter l'accord de Paris, mais en outre elles ne sont pas entièrement mises en œuvre.

Le renforcement des efforts pourrait se voir entravé par le manque de financements pour le climat. L'accord de la COP29 prévoit que les pays développés versent annuellement 300 milliards

de dollars (290 milliards d'euros) d'aides financières aux pays en développement pour financer leur transition climatique à l'horizon 2035, une somme bien en deçà des besoins, qui avait suscité la colère de pays du Sud. C'est pourquoi les Etats sont « appelés » à adopter une enveloppe plus large de 1300 milliards de dollars par an, d'ici à 2035, grâce à une feuille de route dite « de Bakou à Belem ».

« Cette feuille de route a repoussé le problème, mais l'objectif n'est pas plus atteignable à Belem qu'il ne l'était à Bakou », prévient M. Weikmans. De quoi éroder encore la confiance entre pays du Nord et du Sud, base de la coopération internationale en matière de climat. « On aurait besoin d'une victoire symbolique, comme une taxation sur les ultrariches », avance Sébastien Treyer, le directeur général de l'Institut du développement durable et des relations internationales. Cette mesure, portée par le Brésil de Lula, fait partie des financements innovants qui pourraient voir le jour à la COP30. Mais leur concrétisation est rendue malaisée par les plans de rigueur budgétaire ainsi que par le désengagement des Etats-Unis.

Le Brésil est l'un des pays à pouvoir relever le défi. Berceau des conventions des Nations unies sur l'environnement, il est réputé pour son expérience en matière de négociations climatiques et son large réseau diplomatique. « Il est l'un des rares à pouvoir parler à

tous les côtés, qu'il s'agisse de la Russie, de la Chine, des grands émergents ou de l'administration Trump », explique Li Shuo. Il reste que la responsabilité de l'ambition ne repose pas seulement sur la présidence des conférences climat mais aussi sur l'ensemble des Etats. « Les COP ne sont qu'un miroir de l'action nationale. Cela n'a aucun sens de blâmer le miroir », rappelle M. Meyer.

Relancer le multilatéralisme

Quel leadership la Chine et l'Union européenne (UE) voudront-elles endosser après la défection américaine ? La Chine, le premier émetteur mondial, « hésite beaucoup à jouer un rôle international, du moins du point de vue rhétorique, car dans l'économie réelle elle est déjà leader », estime M. Li. Pékin construit presque les deux tiers des projets solaires et éoliens de la planète, qui commencent à remplacer l'utilisation domestique de charbon, et sa production de véhicules électriques connaît une croissance exponentielle. Mais ses nouveaux objectifs climatiques pour 2035 risquent d'être « très modestes », anticipe l'expert, car le pays préfère annoncer une cible qu'il est en mesure de dépasser.

Quant aux Vingt-Sept, malgré une tentative de détricoter certains acquis du Green Deal, « ils ont intérêt à rester dans la course de la transition écologique, rappelle M^{me} Vallejo. Il y va de la com-

pétitivité de l'Europe ». La relation que la Chine et l'UE parviendront à nouer, en dépit d'une compétition croissante sur les énergies propres, constituera un moteur de la diplomatie climatique. « Dans cette course à l'industrialisation verte, il est important que ces deux puissances envisagent des accords trilatéraux pour embarquer les pays du Sud », avance M. Treyer.

Pour relancer le multilatéralisme, l'UE doit compléter sa taxe carbone aux frontières par « des transferts de technologies et des financements climat accrus envers les pays en développement », abonde M. Singh. Les nations du Sud s'inquiètent de ce mécanisme « qui risque de leur faire porter injustement le fardeau de la décarbonation », explique-t-il.

Dans les pays développés également, la justice climatique reste cruciale pour entraîner les opinions publiques. « Faire avancer la transition implique de concevoir et de présenter les politiques climatiques de manière différente », signale Romain Weikmans, à l'image des Etats-Unis avec l'Inflation Reduction Act ou du Royaume-Uni avec son objectif de réseau électrique neutre en carbone en 2030. « La rhétorique est toujours la même : mettre en avant les bénéfices nationaux, comme l'énergie bon marché et l'indépendance énergétique, afin de parler aux classes populaires et de ne laisser personne sur le bord de la route. » ■

AUDREY GARRIC

Sur les pelouses des terrains de sport, le « zéro phyto » attendra

En vigueur depuis le 1^{er} janvier, l'interdiction des produits phytopharmaceutiques sur les gazons sportifs bénéficie d'importantes dérogations

Quelques centaines de mètres du château de Chantilly (Oise) et de son jardin à la française, Rémy Dorbeau, le directeur du golf de la ville, marque l'arrêt et désigne un bout de gazon grignoté par des taches en forme de cocarde, typiques de la fusariose, à l'origine de reliefs affectant la trajectoire des balles, et donc le jeu. « Voilà ce que donne aujourd'hui un green non traité », explique le responsable, également président de l'Association des personnels d'entretien des terrains de golf.

Le site isarien expérimente comment s'adapter à l'interdiction des produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des pelouses de terrains de sport. La mesure, prévue par la loi Labbé, votée en 2014, était applicable à la plupart des terrains de sport de

puis juillet 2022, mais les pelouses des hippodromes et des golfs, ainsi que celles des terrains de tennis, de football et de rugby « dont l'accès est réglementé, maîtrisé et réservé aux utilisateurs », avaient bénéficié d'une exemption jusqu'au 1^{er} janvier.

Cette date ne devrait pourtant pas entraîner un changement radical dans l'entretien des gazons de ces sites, de multiples exceptions étant prévues par la loi pour ne pas sacrifier la qualité des pelouses, et donc le niveau de jeu des sportifs en France. Il sera ainsi toujours possible d'avoir recours à des produits phytopharmaceutiques dès lors qu'« aucune solution technique alternative ne permet d'obtenir la qualité requise dans le cadre des compétitions officielles ». Selon la liste figurant sur le projet d'arrêté qui devrait

être bientôt publié par les ministères de la transition écologique et des sports, des applications aussi larges que le désherbage et la lutte contre les maladies du feuillage, les ravageurs du sol et plusieurs maladies fongiques devraient être concernées pour les dix-huit prochains mois.

Est-ce « si grave que ça » ?

Pour se passer des intrants chimiques, les gestionnaires des sites sportifs en sont toujours à évaluer les alternatives possibles. L'une d'elles consiste à trouver une nouvelle graminée de gazon sportif. A Chantilly, Rémy Dorbeau montre ainsi un damier composé de carrés de gazon de quelques dizaines de centimètres de côté, plus ou moins verts et plus ou moins denses, en fonction des variétés utilisées. « Dans ces zones-là, on ne

met pas de produit phyto et on les laisse à l'état naturel, on veut voir comment elles se comportent sans intrant, dit-il. On voit bien que certaines zones ont plus de maladies que d'autres. On arrive déjà à améliorer les graminées, c'est très encourageant. » D'autres pistes sont envisagées par le consortium SPOR & D, qui rassemble depuis 2023 les différentes fédérations sportives concernées par l'interdiction des produits phytopharmaceutiques. D'une part, la mécanisation, avec l'arrivée de robots capables de détecter une mauvaise herbe et de l'éliminer. Le recours à des produits de biocontrôle biologiques, toujours autorisés, est également étudié.

« Il faut voir s'ils permettront d'atteindre les mêmes résultats que les produits phytosanitaires chimiques sur les pelouses sporti-

ves », commente Gérard Rougier, le coordinateur du SPOR & D. S'il se félicite que la loi ait permis le passage de « 21 usages pour les produits phytosanitaires en 2022 à 6 usages seulement aujourd'hui », il estime que la route est encore longue pour trouver une alternative à ces six usages et parvenir véritablement au zéro phyto.

Pour les mauvaises herbes, « on ne peut rien faire en matière de sélection génétique », concède Christian Huyghe, ancien directeur scientifique agriculture de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement. Pour lui, les herbicides « demeurent la principale méthode de lutte, à condition qu'on veuille avoir exactement le même gazon qu'avant. Mais comme les pelouses sportives sont énormément tondues, vous ne verrez ja-

mais une mauvaise herbe, même si elles ne sont pas désherbées. Le comportement de la balle pourra être très légèrement différent. Mais cela se verra peu sur un terrain de foot ou de rugby ». « La vraie question à laquelle il faut répondre, interroge l'agronome, c'est de savoir si cela est si grave que ça. »

Les responsables de gazons sportifs doivent rendre d'ici au 31 juillet une feuille de route « avec des échéances et des objectifs chiffrés, permettant une généralisation de l'arrêt d'utilisation des produits phytopharmaceutiques ». Les ministères des sports et de la transition écologique disposeront alors de quelques mois pour juger si des solutions satisfaisantes ont émergé, permettant de ne pas reconduire les usages dérogatoires au-delà du 1^{er} juillet 2026. ■

HUGO CERAULO